



Monsieur le Préfet
à Aurillac



Je soussigné Ceulière Jean Louis
sollicite de votre bienveillance de bien
vouloir me faire délivrer un passeport
pour aller à Santa-Cruz de la Jorza
Province de Tolédo (Espagne) pour me
permettre de reprendre mon commerce
d'avant guerre.

J. Ceulière

Vu pour légalisation de la signature de
Monsieur J. Ceulière apposée ci-dessus
avec avis très favorable.

St-Paul-des-Landes, le 16 décembre 1919.



Pour Le Maire,
L. Adjoint
Carreau